



**FFvolley**

**SAISON 2022/2023**

**COMMISSION FEDERALE DES STATUTS ET REGLEMENTS  
PROCES-VERBAL N° 3  
Réunion télématique du 15/09/2022**

Présents :

Monsieur Gérard MABILLE, Président

Membres : Mmes Sabine FOUCHER, Assia OUADAH, Mrs, Didier DECONNINCK, Sylvain GILBERT et Jean-Paul DUBIER, Claude ROCHE

Assiste :

Mme Nathalie LESTOQUOY

---

**Demande de mutée supplémentaire**

La joueuse Naomy GOVOU née le 11/02/2005 N° de licence 2205434 intègre l'IFVB pour la saison 2022/2023, le GSA Volley Ball Villefranche Beaujolais (0693332 demande à bénéficier d'une mutée supplémentaire cette saison pour l'équipe de N3F.

Après vérification la Commission Fédérale des Statuts et Règlements, constate :

- Que Mlle Naomy GOVOU faisait bien partie du collectif de l'équipe de Nationale 2 féminine du GSA Volley Ball Villefranche Beaujolais pendant la saison 2021/2022.
- Que l'équipe première du Volley-Ball Villefranche Beaujolais a été reléguée en Championnat de Nationale 3 Féminine pour la saison 2022/2023

Conformément à l'article 4 du Règlement Particulier des Epreuves de N3 féminines la Commission fédérale des Statuts et Règlements décide que :

**L'équipe N3 féminine du GSA Volley Ball Villefranche Beaujolais pourra bénéficier pour la présente saison, d'une mutation supplémentaire sur la feuille de match conformément au présent règlement.**

Le Président de le CCSR  
Gérard MABILLE

La Secrétaire de Séance  
Claude ROCHE

Adopté par le Conseil d'Administration des 1 et 2 octobre 2022  
Date de diffusion : 20/09/2022 (AA) puis 03/10/2022 (VD)  
Auteur : Gérard MABILLE